

DATE DE
CONVOCATION

04 décembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 20

Votants 24

Objet : SIEGE 27 :
convention de
participation financière
– travaux rue des
Coquelicots
Modification

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY



***EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE (arrivée à 18h50), Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Gwendoline LEBLANC-GONSARD, Maxime HUMBERT, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL,

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LEMASSON-BAUMANN Sonia à Mr LEMASSON Yann
Mr VANOT Marcel à Mme Brigitte RICAUX
Mme MOURAUD Claire à Mme BOULAT-DAUFRENE Brigitte
Mr LECOQ Jean-Pascal à Mr Patrik WATEL

Absents :

Mr BENOUDA Abdelkader
Mme DUCHESNE Jocelyne
Mr PALOC Nicolas

A été élu secrétaire de séance :

Mr Pascal LEVEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure, dont la ville de GRAVIGNY est membre,

Vu la délibération du 10 mars 2022, donnant un avis favorable aux travaux d'enfouissement de réseaux rue des Coquelicots,

Considérant le montant réel de ce programme de travaux proposé par le syndicat,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'ANNULER la délibération du 10 mars 2022 déterminant la participation de la ville à 9 167 €

Article 2 : d'APPROUVER la nouvelle convention avec le Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure, SIEGE 27, avec un montant de participation de la ville de 15 417 €.

Article 3 : d'AUTORISER le Maire ou l'un-e de ses Adjoint-es à la signer ainsi que tout document s'y rapportant

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

le Maire

